

Réunion préparatoire des Peuples Autochtones

18^e Session - Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones Samedi 12 et dimanche 13 juillet 2025

Lieu : Cafétéria du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
19 Avenue de la Paix, 1202 Genève
Arrêt de bus : Appia (lignes de bus 8, 20, 22 et F)

SAMEDI

10 h – 13 h Réunion d'orientation/formation sur le MEDPA pour les nouveaux participants. Mise en contexte de la création du MEDPA, et description de son mandat, de son évolution et des différentes manières d'utiliser ce Mécanisme, à travers des exemples. Parrainée par le Conseil international des traités indiens, Indigenous World Association et Project Access Indigenous Partnership.

13 h – 14 h Déjeuner offert aux participants à la formation (pour les personnes non participantes, prévoir 24 CHF par personne)
14 h – 17 h Réunion du Caucus des Peuples Autochtones

DIMANCHE

10 h – 11 h Réunion du Caucus
11h30 – 13 h **Réunion avec les experts du MEDPA**
13 h – 14 h Déjeuner sur place (prix par personne : 24 CHF)
14 h – 15 h **Point sur les progrès accomplis et discussion approfondie sur la participation renforcée entre les sessions**
15 h – 17 h Réunion du Caucus

Programme provisoire

1. Cérémonie d'ouverture
2. Sélection des président·es
3. Approbation du programme
4. Stratégies pour traiter les points à l'ordre du jour du Mécanisme d'experts :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Étude et conseils sur le droit des Peuples Autochtones aux données, notamment en ce qui concerne la collecte et la ventilation des données.
 4. Réunion de coordination avec les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux droits des Peuples Autochtones.
 5. Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones.
 6. Activités dans les pays.
 7. Décennie internationale des langues autochtones.
 8. Table ronde sur le rôle des institutions nationales et régionales des droits de l'homme dans la réalisation des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones.
 9. Renforcement de la participation des peuples autochtones aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.
 10. Travaux futurs du Mécanisme d'experts, y compris examen de la suite donnée aux recommandations formulées dans des études thématiques et des avis précédents.
 11. Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation.
 12. Adoption d'études et de rapports.
5. Présentation réalisée par le Secrétariat et les membres du MEDPA (le dimanche, de 11h30 à 13 h)
6. Point sur les progrès accomplis et discussion approfondie sur la participation renforcée entre les sessions (dirigé par Binota Moy Dhamai, co-animateur autochtone).
7. Annonces, événements parallèles
8. Autres questions
9. Clôture

**** L'interprétation simultanée sera assurée pendant les deux jours en espagnol, en anglais, en français, en russe et en portugais par le DOCIP****